



Royaume du Maroc  
Conseil consultatif des droits de l'Homme

*Département Information et Communication*

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

**LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE**

**28 Juin 2010**

**28 يونيو 2010**

## DÉBAT

- Lecture du rapport du CCDH et du PNUD sur «le droit au développement au Maroc»
- Droits à l'éducation, à la santé, au logement, à l'emploi : les quatre piliers sont passés au peigne fin
- Le Maroc a beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre les OMD

# Le développement, un droit de l'Homme

PAR SELMA T. BENNANI

État des lieux, évolutions, classements internationaux. Le développement humain fait l'objet de toutes les discussions, et de toutes les discordes. Mais l'élever au rang de «droits» de tout citoyen est quant à lui tout nouveau. C'est l'idée qui a été concrétisée conjointement par le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Intitulé «Le droit au développement au Maroc», un rapport commun vient d'être publié la semaine dernière à Rabat. Si elles diffèrent par les moyens mis en œuvre pour y accéder (les Objectifs du millénaire pour le développement pour le PNUD, et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels pour le CCDH), les deux entités partagent une seule vision : les droits humains ne peuvent aboutir sans un cadre d'action adapté à leur application, à savoir le développement humain. Au Maroc, si l'allocation budgétaire réservée aux secteurs sociaux est en nette augmentation, passant de 39% en 1993 à 53% en 2009, les droits à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement ne semblent pas adressés à tous les pans de la population marocaine.

### Protéger les travailleurs informels

Premiers visés, les actifs occupés. Si la situation de l'emploi au Maroc est souvent victime



Les droits humains ne peuvent aboutir sans un cadre d'action adapté à leur application.

de tous les maux, le rapport dénonce surtout les disparités d'accès à l'emploi entre régions, entre milieu urbain et rural, entre couches et catégories de la population. Résultat de cet accès inégal à l'emploi, une pauvreté qui ne trouve pas l'environnement adéquat pour pouvoir se résorber. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2007 la pauvreté (établie à 2 dollars par jour) s'est stabilisée autour de 15%. Les femmes et les enfants sont d'ailleurs les premiers à en pâtir.

### Le Maroc a réussi à maîtriser les principaux indicateurs socioéconomiques liés au secteur de la santé.

Au-delà des chiffres eux-mêmes, c'est leur stagnation dans le temps qui étonne. À en juger par les résultats, c'est le cas au Maroc, et ce depuis le début de ce millénaire. On en veut pour preuve les inégalités face à la consommation et l'accès aux revenus qui se sont stabilisés entre 2000 et 2007, à l'image des inégalités entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres durant la même période. La cause ? Elle est à chercher au niveau de la qualité de l'emploi occupé par les actifs. Plusieurs travailleurs, qui, poussés dans la sphère anarchique de l'informel par la précarité de l'emploi, n'ont droit ni au Smig, ni à la protection sociale, ni à l'encadrement syndical. Aberrant, puisque c'est surtout cette tranche de la population qui a le plus besoin de protection. Ils sont sans arrêt menacés par la pauvreté, épée de Damoclès qui plane sur leurs têtes. Et ils ne sont pas les seuls, puisque travailler dans le secteur privé révèle lui aussi son lot de surprises, comme la faiblesse des coûts de couverture des régimes de retraite. Pourtant, ce tableau noir de l'emploi vient en contradiction avec la politique salariale du Maroc, qui a misé sur la flexibilité pour aug-

## Réduction de la pauvreté, seul OMD en voie de réalisation

Les OMD sont loin d'être atteints. C'est en tout cas ce qui ressort des conclusions d'un rapport diffusé par les Nations unies la semaine dernière à New York. «Le bilan est mitigé», s'est exclamé Fabrice Ferrier, coordinateur pour la France

de la Campagne du Millénaire des NU. Freinés par les effets accumulés des crises, financière, économique, ou encore alimentaire, les OMD auront du mal à se concrétiser d'ici la date butoir fixée à 2015. Dans cinq ans à peine ! Seul

un des objectifs fait bonne figure, le premier de la liste d'ailleurs : la pauvreté. «Réduire de moitié, de 1990 à 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour». De 1,8 milliard de personnes, ce chiffre devrait

se voir baisser à 920 millions d'ici 2015. Qu'en est-il pour les autres OMD ? Si l'Asie, tirée par ses locomotives émergentes, s'en tire plutôt bien, l'Afrique subsaharienne, quant à elle, reste loin derrière. L'objectif numéro 8

(«mettre en place un partenariat mondial pour le développement») sera au cœur des discussions le 20 septembre prochain à New York, lors de l'assemblée générale de l'ONU, qui attend la présence d'une centaine de chefs d'État.



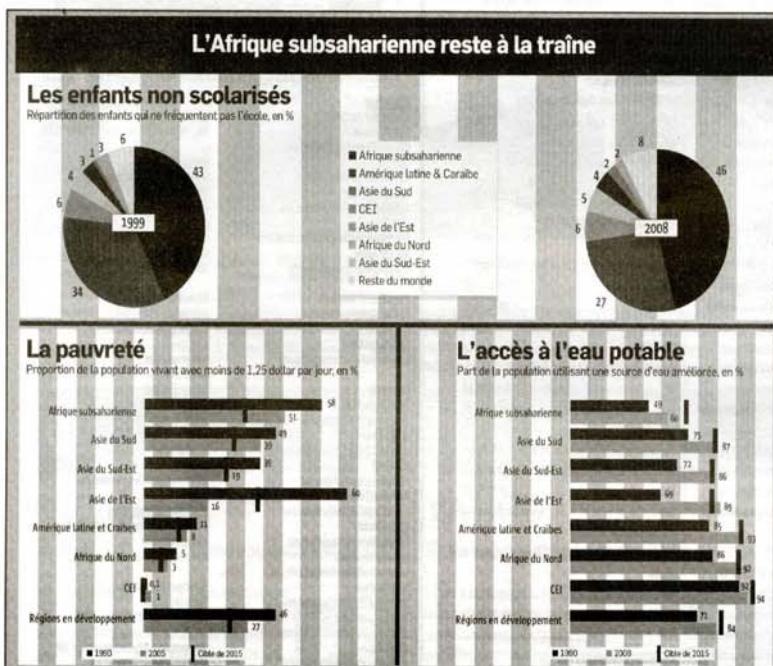
### Repères

**39%**  
Part des allocations budgétaires réservées aux secteurs sociaux en 1993.

**53%**  
Part des allocations budgétaires réservées aux secteurs sociaux en 2009.

**72**  
Nombre d'années pour l'espérance de vie à la naissance.

**110.810**  
Nombre de logements construits en 2006.



menter les créations d'emplois. Rémunérer le salarié en fonction de sa performance, et supprimer les primes lorsque l'entreprise va mal: cette stratégie aurait dû s'avérer peu contraignante pour l'entité concernée. Seulement, il faut mettre de côté le droit au travail, et oublier que c'est le salarié (producteur mais aussi et surtout consommateur) qui est à l'origine du cercle, vertueux ou vicieux, de la croissance économique. «La flexibilité s'oppose au droit du travail, au développement humain et la croissance elle-même». Ainsi, en voulant maximiser les performances des entreprises et les inciter à l'embauche, la politique salariale minimise les salaires, et ainsi la demande, l'offre, et donc la croissance.

#### Donner l'envie d'étudier

Mieux un salarié sera formé, plus il aura de chances d'être recruté. Le CCDH et le PNUD encouragent ainsi «l'adéquation des formations aux exigences socioéconomiques des milieux». Seulement, cela ne peut se faire sans la présence, en amont, de trois réalités visant à encourager les jeunes à étudier. Se posent ainsi «des problématiques d'accessibilité, d'adaptabilité et d'acceptabilité des infrastructures, des équipements et des services éducatifs». La situation actuelle semble d'ailleurs omettre d'intégrer des catégories d'élèves, comme ceux qui présentent un handicap, physique ou

mental, ou ceux qui vivent dans des lieux retirés. Résultat des courses, près d'un tiers des enfants marocains accédant à la première année du primaire n'en ont pas bénéficié. Et bien qu'un élève ait suivi le cursus éducatif qui lui est adressé, il reçoit un ensemble d'informations sans pouvoir par la suite les transformer en «compétences transversales utiles et monnayables». Le rapport désigne sans broncher l'absence d'un cadre juridique et réglementaire. «La gestion financière des établissements, la lutte contre l'analphabétisme, l'éducation non formelle, la réglementation des grèves», autant d'aspects cruciaux qui pâtissent d'un vide juridique. Sans évoquer certains aspects qui sont encore régis par des textes de lois datant du protectorat.

#### À votre santé !

La santé, qui essuie les foudres de la presse et des professionnels de santé, ainsi que des patients, est cependant l'un des piliers de développement humain où le Maroc a fourni des efforts. Que ce soit le taux d'accroissement démographique (1,4%), l'indice synthétique de fécondité (2,5 enfants par femme), ou encore l'espérance de vie à la naissance (72 ans en moyenne), le Maroc a réussi à maîtriser les principaux indicateurs socioéconomiques. Mais si globalement les progrès sont notables, c'est l'irrégularité d'accès au droit à la santé

qui est dénoncée. L'accès aux soins diffère ainsi selon le milieu, la région, ou encore les niveaux de revenus. Les ressources humaines, les établissements sanitaires de base et le financement dépendent donc de ces critères. L'application du droit à la santé, qui est certes régi par des lois, reste l'apanage de l'administration publique, seule chargée de l'édification de la législation sanitaire. Sans parler de la corruption, du mauvais accueil des patients dans les hôpitaux publics, ou encore de l'absentéisme du corps médical.

Le PNUD, chargé d'étudier l'évolution et l'application des OMD, a également tiré la sonnette d'alarme concernant le taux de mortalité infantile et maternelle (représentant deux OMD), qui est l'un des plus élevés au monde. Nombreuses sont les mères marocaines à accoucher «à la sauvague», dans des conditions d'hygiène et de sécurité douteuses, mettant en danger leur vie et celle de leur enfant.

#### Toi sans toit

Le logement salubre vient fermer la marche de cette course au développement, et de l'état d'avancement du Maroc dans ce domaine. Entre 2000 et 2006, le rythme de production des logements a fait un bond en avant, passant de 81.670 unités à 110.810. Si on en juge par les chiffres, les progrès sont apparents. Mais ils restent insuffisants. «Le nombre de mé-

nages constitués chaque année est de l'ordre de 120.000, alors que le déficit est estimé à 600.000 unités». Au final, quel que soit le secteur (santé, logement, éducation) analysé selon une grille qui conjugue les OMD et les droits énoncés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC), le Maroc est en voie de développement. Mais lorsque avancée il y a, elle ne concerne qu'une partie de la population. L'idéal est de vivre en milieu urbain, d'avoir un niveau de revenus élevé, d'être bien portant, bref, d'être né avec une cuillère en argent

### L'accès aux soins différent selon le milieu, la région, ou encore les niveaux de revenus.

dans la bouche. Sur les 32 millions de Marocains, quels sont ceux qui peuvent se vanter d'avoir le profil correspondant ? «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits», comme le stipule la déclaration universelle des droits de l'homme. Mais dès le lendemain, ils ne le sont plus.

**أحمد حرزني، رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان  
سنتواصل مع الحكومة الإسبانية من أجل استكشاف مصير محمد  
بصير**

هذا الملف ليس جديداً، وعائلته سبق لها أن وضعت ملفه لدى الهيئة المستقلة للتحكيم، وكذا لدى هيئة الإنصاف والمصالحة. وقد قضت الهيئتان بعدم الاختصاص في هذا الملف؛ على اعتبار أن المهمة الرئيسية للهيئتين تتركز على الاهتمام بالمغاربة ضحايا التعذيب أو التعنيف من طرف الدولة المغربية، لأن محمد بصير كما تعلمون لا تتحمل الدولة المغربية مسؤولية اختفائه. وعلى كل حال، فإننا في المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان سنعمل جاهدين على القيام باللازم والتواصل مع الحكومة الإسبانية والهيئات المدنية الإسبانية من أجل استكشاف حقيقة هذا المواطن المغربي الذي اختفى في ظروف غامضة خلال أحداث الزملة سنة 1970 بالعيون المحتلة آنذاك من طرف الاستعمار الإسباني. هذا بغض النظر عن موقف الهيئتين سالفتي الذكر من هذا الملف. وهدف هذا البحث وهذه الإجراءات هو معرفة مصير محمد بصير، أمام التضارب الحاصل في مكان تواجده بين من يقول إنه معتقل لدى جبهة البوليساريو، ومن يقول إنه في إسبانيا، ومن يقول إنه سلم للمغرب، بالإضافة إلى اعتبارات أخرى تدفعنا إلى التواصل والتحرك من أجل استكشاف حقيقة اختفاء المواطن محمد بصير، شأنه في ذلك شأن أي مواطن مغربي يتعرض للاختطاف أو التعذيب أو الاختفاء بشكل عام في ظروف غامضة.

## ضحايا الانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان بالصحراء ينددون بالحصار الأمني المضروب على حقهم في الاحتجاج

لحقوق الإنسان، ومطالبتهم المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان باحترام حق المجموعة في الاحتجاج الذي تكفله كل القوانين والمواثيق الدولية. كما ناشد أصحاب كل الضمائر الحية والغيرة على احترام حقوق الإنسان من فعاليات ومنظمات وهيئات حقوقية محلية ودولية من أجل الضغط على الدولة المغربية لرفع الحصار الأمني الهمجي المضروب على مقرر فرع المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان بالصحراء

المقاربة الأمنية من طرف الجهات المعنية، حيث أقدمت الأجهزة الأمنية ابتداء من يومه 10 يونيو 2010 بحصار مقر فرع المجلس وتطوير كل الطرق المؤدية إليه وذلك عبر إنزال أمني مكثف لكل الأجهزة الأمنية والاستخبارية. حسب قول البيان، الذي استنكر خلاله موقعوها إضافة إلى الحصار الأمني المضروب على مقرر فرع المجلس، تنديدهم الشديد للتواجد الأمني داخل مقر فرع المجلس. وشجبهم للترهيب النفسي الممارس على الضحايا الوافدين على مقر فرع المجلس. كما رفض البيان المقاربة الأمنية التي تبناها المجلس الاستشاري

■ حميد بوفوس

نددت مجموعة ضحايا الانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان بالصحراء المجموعات المتفرقة والحالات الفردية بالعيون، في بيان لها توصلت "وادنون" بنسخة منه، بالحصار الأمني المضروب على فرع المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان بالعيون. وتقول مجموعة الضحايا أن بيانها يأتي بعد فشل الحوار الماراطوني مع المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، وبعد تنظيم وقفات احتجاجية سلمية بمقر المكتب الإداري الجهوي بالعيون أيام 7 و8 و9 يونيو 2010، وهي الوقفات التي جوبهت بسياسة